

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 605 17 septembre 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Marcel Burri
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon

Points de vue:
J. Cornuz

605

Domaine public

Les nouveaux vélos

Californie, terre de l'avenir et de l'utopie confondus: la légende est une réalité.

A Berkeley, dans le cadre d'une maison de bois à deux niveaux avec un jardin pas spécialement grand, typique des banlieues américaines, l'Institut Farralone a réalisé l'autarcie à l'usage de la famille Toulmonde et poursuit toutes sortes d'expérimentation des technologies douces.

Des «chiot' secs» chers à Pierre Lehmann au recyclage intégral de l'eau sale, de la production d'électricité au moyen d'un pédalier au potager optimal, tout est conçu pour une existence à la mesure de l'homme et la satisfaction de son besoin de confort sans porter atteinte à l'environnement.

Autre thème de réalisations d'avant-garde: le vélo. Bénéficiant des expériences accumulées depuis 1975 dans le Championnat international des véhicules à propulsion humaine (en catégorie monoplace, un record fabuleux a été établi en 1981: 55,65 miles à l'heure, soit 89,560 km/h!), la relève de la bicyclette traditionnelle se prépare à l'usage des cyclistes urbains et de randonnée.

Les «nouveaux vélos» ont pour caractéristique commune la position du cycliste, assis confortablement sur un siège-baquet devant la roue arrière, beaucoup plus bas que sur un vélo conventionnel, et pédalant presque à l'horizontale.

A Watsonville, Gardner Martin a conçu et amélioré depuis six ans son véhicule, l'Easy Racer, doté d'une petite roue à l'avant du pédalier (et donc d'un cadre sensiblement plus long que d'ordi-

naire) et d'un grand guidon recourbé que l'on tient à hauteur de la poitrine: une allure plus proche du vélo traditionnel, donc, que les autres modèles de «nouveaux vélos», dont la roue avant est sous les cuisses du cycliste et le guidon de chaque côté du siège...

Par rapport au vélo sur lequel le cycliste pédale verticalement, juché sur sa selle et arc-bouté au guidon, l'Easy Racer offre, outre le confort, une moindre résistance à l'air, une meilleure capacité de freinage due à une répartition équilibrée du poids à l'avant et à l'arrière et au centre de gravité abaissé ainsi, vraisemblablement, qu'une meilleure efficacité du coup de pédale, donné le dos bien appuyé. Vingt et une vitesses viennent compenser l'impossibilité de pédaler «en danseuse» dans les côtes.

Gardner Martin vend le cadre et les principales pièces de l'Easy Racer, fabriqués de façon artisanale en fonction des mesures de l'amateur, pour 1000 dollars (délai de fabrication: trois mois). Originalité: pour 25 dollars il vend le plan exact de son vélo et dix-huit pages d'instructions extrêmement détaillées permettant au bricoleur averti de construire une Easy Racer à partir de deux vieux vélos et de pièces récupérées. A la suite d'un article publié dans le magazine Bicycling, Martin recevait cet été 1000 dollars par semaine pour la vente de ses plans.

L'avenir est encore notre affaire.

Le prix de l'uranium «suisse»

L'Institut fédéral de Würenlingen patronne et publie une bien intéressante étude, signée C. Bajo, sur les possibilités helvétiques de production de minerai radio-actif pour ces prochaines années. C'est, pour l'auteur, l'occasion de faire le point de la situation; c'est, pour nous, celle de réfléchir sur une démarche.

En ce qui concerne l'uranium, l'auteur rappelle que la demande pourra être satisfaite jusque vers l'an 2000 grâce à l'exploitation de gisements considérés comme riches. Aux prix actuels (130 dollars le kilo) l'uranium est exploitable dans un gîte lorsque la teneur de la roche est de 0,1 %, et les réserves minimales, de 2000 tonnes. Il a été trouvé en Suisse une dizaine de gisements (Valais, Grisons, Tessin); certains arrivent aux concentrations intéressantes, mais les réserves sont trop faibles; d'autres, au contraire, ont de faibles teneurs en uranium, mais les réserves sont importantes.

Cette dernière catégorie se rattache aux gisements dits «pauvres», et de nombreuses roches, voire

l'eau de mer, peuvent être considérées comme des gisements pauvres. La plus banale de ces roches est le granite: exploité, il livrerait de l'uranium pour des millions d'années. Le pied!

Le but de la thèse de C. Bajo était précisément d'étudier quelques-uns de nos granites alpin dans cette optique. On apprend, à la lire, qu'ils contiennent presque trois fois plus d'uranium que la moyenne des granites mondiaux, soit 0,001 %: pour 1 kg de métal, il faut traiter 10 tonnes de roche! Or le granite, c'est pas du flan: l'extraire, le transporter, le broyer, le traiter et l'évacuer consomme des paquets d'énergie, en consomme même bien plus que ce que le métal extrait permet de produire. Mais (page 13): «L'uranium du granite ne produit un gain énergétique que s'il est utilisé dans un surgénérateur.» Ah bon. Voilà qui ne laisse rien présager de bon pour la «filière» nucléaire suisse, si c'est ça que ces MM. d'EOS et consorts ont en vue au chapitre de l'indépendance énergétique du pays.

QUELQUES DIFFICULTÉS...

Il y a cependant encore quelques difficultés. Page 72: «Le problème des terrils (déchets de la mine.

Réd.) dans l'exploitation des gisements riches n'est pas négligeable (quoique souvent négligé — réd.). Si, de surcroît, il faut utiliser des minerais 100 fois plus pauvres, les déchets seront 100 fois plus abondants, ce qui a de grandes implications sur l'environnement surtout. Donc, avant d'exploiter les gisements pauvres, il faut trouver une application aux déchets.»

VOISINS ENCOMBRANTS

Et, par-dessus le marché, ces déchets sont une fine saloperie. En effet, l'extraction du métal a été faite au moyens d'acides qui ne sont pas inoffensifs. Le moins coûteux est l'acide sulfurique, qui engendre des sulfates, lesquels se décomposent sous l'effet des intempéries, libérant «certains éléments lourds toxiques (radium) qui se répandent dans la nature». L'acide chlorhydrique ne présente pas ces inconvénients, mais il complique les procédés de purification du métal. Quant à l'acide nitrique, il libère dans les terrils des nitrates qui ont une mauvaise tendance à également aller se balader dans la nature. Bref, il semble que la situation de voisin d'un terril de mine ne soit guère enviable.

Un autre point fort intéressant concerne la

COMMUNICATION

Marginaux et bien vivants

Les moyens de communication de masse monopolisent aujourd'hui l'attention; mais il y a le reste de l'iceberg. Connaissez-vous par exemple la brochure «La presse marginale de gauche en Suisse romande (1945-1974)»? Probablement pas, sans vous vexer: il s'agit du travail de diplôme présenté à l'Association des bibliothécaires suisses par Jean-Pierre Renk (Neuchâtel, mars 1976). Tirage ultra-confidentiel et un lieu de dépôt: Salle des catalogues de la Bibliothèque nationale suisse à Berne.

L'auteur cite dans le préambule un texte de Noël Arnaud qui montre la fragilité d'une bibliographie, surtout lorsque c'est la première. Comme la mise au point d'une telle bibliographie est en soi un véritable exploit, nous renonçons à une analyse critique pour nous contenter de relater ce que nous avons découvert d'incomparable dans ce travail.

En fait, l'auteur s'efforce de décrire les organes de courants non liés aux partis traditionnels de gauche, PS et PDT-POP, mais il ne limite pas sa recherche à la presse «gauchiste».

Pendant la période examinée, il distingue trois «sous-périodes»:

— 1945-1966: hégémonie presque totale du PSS et du PDT avec une seule exception: la scission du groupe Nicole en 1952.

— 1956-1968: crise du mouvement communiste international et révolution coloniale. Événements dignes de mention: la création de la Nouvelle Gauche socialiste à Neuchâtel, du Parti communiste suisse, du Centre Lénine et de quelques mouvements similaires.

— 1968-1974: soulèvement mondial de la jeunesse.

Pour cette époque, la plus récente, Renk note six

méthode d'extraction du métal envisagée et étudiée par l'auteur du rapport: il s'agit d'un lavage de la roche pulvérisée par des acides, lavage — ou lixiviation — dont les paramètres ont été étudiés: durée, finesse de la pulvérisation, température, concentration et nature des acides. Ce terme de lixiviation devrait vous dire quelque chose: il en a été abondamment question à propos du stockage des déchets radioactifs. Il s'agissait surtout de plutonium et on nous garantissait une lixiviation très lente, et ceci à partir d'observations douteuses. Or notre auteur a conduit une série d'expériences très précises pour arriver à une conclusion dont il doit être assez fier pour nous la servir deux fois (p. 91 et p. 143): «Ainsi la lixiviation ne dépend pas seulement des paramètres choisis, mais encore de facteurs incontrôlables, tels que la présence d'anions ou de cations dissous lors de l'attaque des minéraux principaux.» Les gens de la CEDRA devraient se procurer ce rapport: cette constatation était connue depuis fort longtemps des Américains: la voilà révélée même en Suisse...

Page 143: «Le granite va-t-il approvisionner la Suisse en uranium au 21^e siècle? Techniquement parlant, la réponse pourrait être affirmative... etc...» Chic!!!

courants politiques: gauche du PS, Jeunesses socialistes et communistes, organisations centristes, chrétiens radicalisés, mouvement pacifiste et gauche révolutionnaire. Sous cette dernière étiquette il classe le trotskisme, le maoïsme, l'anarchisme et l'ultra-gauche...

Au total 302 titres sont indiqués. Ils vont des dossiers Action Portugal-Afrique australe (six numéros à Genève en 1973) à l'hebdomadaire «Le Républicain» d'Estavayer-le-Lac (depuis 1948).

Certains des journaux et revues n'ont paru qu'une fois, d'autres vivent encore comme «Le Républicain», cité plus haut et «La Brèche» (N° 0 en

1969). Quelques titres originaux: «L'Aspirine contre le malaise» (Prilly/Ecublens 1973), «Râ-L-Bol» (Fribourg 1972), «Le Torchon noir» (Lausanne 1969).

Quelques titres qu'on a encore en mémoire: «Nonante» (Fribourg, 1 numéro), «Le Point» (Genève, 27 numéros).

Des journaux en français, en allemand, en italien, en espagnol, en vietnamien («Y thuc» — conscience)!

PÔLE LÉMANIQUE

Genève et Lausanne sont les lieux de parution les plus fréquents, mais il y en a 39 en tout dans l'index géographique. Presque chaque année des journaux nouveaux ont paru, mais la croissance est forte (les disparitions également): 36 nouvelles parutions de 1945 à 1964 (20 ans), 37 de 1965 à 1969 (5 ans), 22 en 1970, 29 en 1971, 40 en 1972, plus de 50 en 1973 et plus de 70 en 1974.

En bonne place également, les éditeurs: des actions, des centres, des cercles, des comités, des fédérations, des partis (Parti communiste de Suisse/marxiste-léniniste, Parti communiste international, Parti communiste suisse, Parti populaire suisse) et nous en passons.

Un regret de l'auteur: il estime qu'il eût été idéal de mettre au point une bibliographie nationale. Nous ajouterons qu'elle reste à faire.

DYNAMISME

Libéraux suisses: le prix d'entrée

Dans son rapport sur l'année 1980, le président sortant du Parti libéral suisse, M. Blaise Clerc, a donné des indications sur la création de nouveaux partis libéraux. Son texte a paru dans le numéro 17

du Bulletin d'information bilingue de ce parti. Citons-le à titre documentaire:

Le Bureau et le Comité central examinent avec intérêt, attention et circonspection les demandes qui lui sont présentées par des groupements politiques de cantons où nous ne sommes pas représentés et qui souhaiteraient adhérer au Parti libéral suisse, ou tout au moins avoir son appui. Dans un cas, il peut s'agir d'un mouvement dissident relativement important du Parti radical, dans un autre cas, de personnalités déçues par leur parti. Nous nous sommes fixés pour règle d'entrer en contact avec les intéressés, de nous informer très exactement de leurs convictions politiques et de leur programme, d'envoyer éventuellement un observateur à une assemblée constitutive, mais de ne promettre notre appui qu'après un premier succès électoral. C'est ainsi qu'un groupement valaisan, auquel les dernières élections ont assuré une représentation au Grand Conseil, vient de reprendre un contact interrompu depuis quelques années.

Dynamique mais pas téméraire, la droite hyper-conservatrice! Pour être admis dans le saint des saints, il ne suffit donc pas de montrer patte blanche; il faut encore justifier d'une surface électorale. On n'a rien sans rien. Avis aux radicaux repentis.

L'INTERNATIONALE

Puisque nous y sommes, rappelons que les libéraux suisses, comme les radicaux, participent aux travaux de l'Internationale libérale. Ils y rencontrent des délégués d'autres pays qui ne craignent pas de collaborer avec les socialistes contre les «conservateurs». A propos du congrès de 1980, le président, alors en fonction, du Parti libéral suisse ne pouvait pas s'empêcher de noter que M. Genscher avait prononcé un remarquable discours d'ouverture; or on sait que M. Genscher est ministre des Affaires étrangères allemand et participe à la coalition libérale-socialiste. De quoi alimenter certaines nostalgies helvétiques?

La commission, la concentration et les (tout) petits pas

Le 13 décembre 1971, Léo Schurmann, qui était alors conseiller national et président de la Commission des cartels, déposait une motion tendant à réviser déjà la loi sur les cartels entrée en vigueur le 15 février 1964. Près de dix ans plus tard, le projet, nettement plus modeste que la conception du motionnaire, est enfin rendu public. Sur un point en tout cas, la future loi a repris l'idée de M. Schurmann: le «contrôle» des fusions d'entreprises.

La manière dont cette question, plutôt délicate en régime d'«économie de marché», a été traitée pourra toujours servir de cas d'école à l'intention des étudiants en science politique!

Il y eut donc d'abord la motion (1971) précitée, qui parle d'introduire «l'obligation de déclarer les ententes cartellaires et les concentrations d'entreprises». Le projet de la Commission d'experts (automne 1978) contient deux articles relatifs au devoir de notifier les concentrations d'entreprises et aux enquêtes spéciales sur les éventuels effets nuisibles d'ordre économique et social que de telles opérations peuvent entraîner. La procédure de «consultation» des milieux intéressés fait, elle, apparaître une critique massive de la part des cantons et, surtout, des organisations économiques consultées, pour lesquelles le projet est inacceptable pour des raisons de principe (Vorort, etc.), inapplicable dans la pratique (quelles fusions doit-on annoncer?) et inadapté au but même du contrôle (à quoi sert la notification de faits accomplis?).

Devant ce concert de protestations, le quatuor composant le groupe de travail (comprenant L. Schurmann — toujours lui) tient bon sur le fond et

revoit les modalités. Tant pis pour le Vorort, l'Union pétrolière, les banques, les assurances et l'Union démocratique du centre, qui opposaient des considérations d'orthodoxie libérale à toute forme, même très adoucie, de contrôle des fusions. Les opérations de concentration devront bel et bien faire l'objet d'une «annonce» auprès de la Commission des cartels, mais dans certaines conditions seulement que, sécurité du droit oblige, le projet de loi définit clairement à son article 34.

Une fois de plus, on s'est manifestement inspiré de la loi allemande qui définit elle aussi des critères de taille et de part au marché. Pour la Suisse, les fusions devront être annoncées «lorsque les entreprises engagées prises dans leur ensemble: (a) emploient plus de mille salariés, ou (b) réalisent un chiffre d'affaires annuel de plus de cent millions de francs, ou (c) atteignent une part au marché dépassant 30%».

LE RÈGNE DU SECRET

Environ deux cents entreprises occupent plus de mille personnes en Suisse, et près de trois cents sociétés (sans compter les banques ni les compagnies d'assurances) réalisent un chiffre d'affaires supérieur à cent millions. Quant à la part au marché national, elle constitue, même pour les sociétés relativement transparentes, l'information la plus jalousement gardée — quand elle est connue.

Parmi les quelque soixante opérations de concentration d'une certaine importance effectuées en Suisse en 1980, année qui n'a vu se réaliser aucune «grosse fusion», les suivantes auraient dû, par exemple, faire l'objet d'une notification si le projet de nouvelle loi sur les cartels avait déjà été mis en vigueur: Emil Frey SA - British Leyland (Suisse) SA; Dätwyler Holding SA - Aumann & Co SA + Distrelec SA + Bärlocher SA; Coop Suisse - Radio TV Steiner SA; Ciba-Geigy SA - Mettler; Denner SA - CD Discounts, etc.

L'annonce de la fusion, qui pourra d'ailleurs se

faire volontairement au préalable sans risque pour les intéressés puisque la Commission des cartels est soumise au double secret de fonction et d'affaires, ne déclenchera pas automatiquement une enquête. Celle-ci aura lieu seulement si la fusion en question crée ou renforce une position dominante sur le marché et, le cas échéant, si la commission présume qu'elle aura des effets nuisibles d'ordre économique ou social.

L'enquête peut aboutir à la formulation d'une recommandation, laquelle pourrait aboutir à l'annulation d'une fusion. Si la recommandation d'annuler n'est pas acceptée, le Département fédéral de l'économie publique pourrait rendre, dans les trois mois à compter de la réception du refus et après avoir entendu les intéressés, une décision ordonnant les mesures nécessaires. Les amendes prévues en cas d'inobservation peuvent aller jusqu'à cent mille francs. La jurisprudence risque bien de se faire attendre encore quelques années. On voit toute la marge d'appréciation laissée à une commission de quinze membres, présidée par le professeur Schluep, et comprenant, outre les représentants de la science juridique, ceux des principaux lobbies (Vorort, Usam, paysans, Migros, Coop, et même une consommatrice). Voilà qui devrait rassurer ceux auxquels toute idée d'observation du mouvement de concentration fait horreur!

En tout état de cause, la balle est désormais dans le camp des parlementaires et d'abord de leurs commissions présidées respectivement par Franz Muheim, PDC uranais (pour le Conseil des Etats, prioritaire en la matière), et par Félix Auer, président du parti radical de Bâle-Campagne et directeur de Ciba-Geigy (pour le Conseil national). Reste à espérer que les travaux parlementaires dureront assez longtemps pour que le gouvernement américain ait le temps de revenir sur la politique actuelle, la plus favorable aux fusions et aux concentrations qu'on ait vu de mémoire d'économiste libéral.

Fribourg entre les Flandres et le Québec

Les festivités du 500^e anniversaire de l'entrée de Fribourg dans la Confédération se prolongeront jusqu'à la fin de l'année. Suffiront-elles, avec la prolongation temporaire de l'ouverture des cafés, à sauver le régime conservateur aux élections cantonales de cet automne ou assisterons-nous à la poursuite de l'avance socialiste vers la conquête d'une position gouvernementale plus solide que durant la législature 1971-1976?

Contentons-nous, aujourd'hui, de comparer les titres de quelques publications consacrées aux fêtes de cette année. L'Union de Banques Suisses, et l'ancien président de son conseil d'administration Philippe de Weck, ont intitulé une intéressante brochure de circonstance «Fribourg, un canton en plein essor économique». Pour Jean Mory, dans la «Feuille d'Avis de Neuchâtel» (30.5.1981), Fri-

bourg est un canton en rattrapage. Quant au professeur Gaudard, il se contente d'un titre neutre «La place du canton de Fribourg dans l'économie suisse» dans une étude publiée par le bulletin N° 6 de la Banque de l'Etat de Fribourg — le même spécialiste avait été plus positif (optimiste?) en 1966 lorsqu'il avait écrit «Fribourg, une économie en expansion» (Centre de recherches européennes, Lausanne).

Nous ne voudrions pas terminer ces quelques citations sans mentionner «Choisir» (juillet-août) qui présente «Le Fribourgeois et son image» en ajoutant dans le titre: «500 ans après son entrée dans la Confédération, un pied à l'église et l'autre au cabaret.»

Fribourg a un passé, c'est certain, mais quel est son avenir? Le dynamisme des régions alémaniques du canton rappelle le dynamisme flamand en Belgique. D'autre part, l'évolution politique et religieuse n'est pas sans faire penser à un certain dynamisme québécois. L'avenir de Fribourg serait-il dans une synthèse originale de ces deux tendances?

RAPPORT

Bel-Air: l'isolement de Genève

Nous nous sommes trompés sur un point: la commission d'enquête désignée par le Conseil d'Etat genevois en octobre 1980 pour faire toute la lumière sur le fonctionnement de la clinique psychiatrique de Bel-Air est allée jusqu'au bout de son travail. Les experts ont osé mettre en question les orientations du directeur actuel, le professeur Tissot. Pour le surplus, les lecteurs de DP ont pu lire dans le numéro 565 (30.10.1980, «L'isolement de Bel-Air») l'essentiel des critiques qui viennent d'être rendues publiques: pouvoir exorbitant de la direction, prédominance d'une psychiatrie biologique au détriment de l'approche psychologique et

sociale du patient, prééminence des thérapeutiques visant à supprimer les symptômes de la maladie, prééminence encore de l'hôpital sur les soins ambulatoires. Bref, la négation de ce que le professeur Julian de Ajuriaguerra avait réalisé à Genève et de ce qui est maintenant la pratique partout ailleurs en Suisse.

DIAGNOSTIC

Il aura fallu les protestations véhémentes de l'Adupsy (Association pour les droits des usagers de la psychiatrie), des tragédies portées à la connaissance de l'opinion et enfin un rapport d'experts pour que cède le mur du silence. C'est beaucoup d'efforts et beaucoup de temps pour assainir une situation qui touche et qui a touché en définitive des milliers de patients. Le diagnostic est

aujourd'hui là, irréfutable, suffisant en tout cas pour renvoyer le professeur Tissot aux recherches où il excelle.

A propos: une commission dite des sages a récemment déposé un rapport accablant sur le fonctionnement de la prison préventive de Champ-Dollon. Faudra-t-il attendre que, comme M. Donzé, le conseiller d'Etat Fontanet prenne sa retraite pour que, là aussi, le coup de balai nécessaire soit donné?

GAZ D'ÉCHAPPEMENT

Un gouvernement à la botte de l'industrie

En 1977, les citoyens genevois — avec ceux de Bâle-Ville — acceptent l'initiative Albatros (réduction des gaz d'échappement des véhicules à moteur). Sur le plan fédéral, la défaite de l'initiative est atténuée par la promesse du gouvernement de dicter des prescriptions plus sévères dès 1982. Récemment, l'Office fédéral pour la protection de l'environnement exprimait son inquiétude face au degré de pollution de l'air dans les grandes villes du pays.

Le Conseil d'Etat genevois n'a cure de ces avis. Le Conseil d'Etat genevois préfère écouter les doléances des professionnels de l'industrie automobile: au mois d'août — par souci de discrétion? — il rejette sèchement le projet du Conseil fédéral envoyé pour consultation et concernant ces fameux gaz.

Le département de la Santé publique avait pourtant fourni un rapport fouillé appuyant le renforcement des prescriptions fédérales. Mais profitant de l'absence du chef du département de la Santé publique, le Conseil d'Etat a choisi d'écouter l'avis de M. Borner, responsable de l'Economie publique, au nom... des économies d'énergie, un slogan à la mode mais qui ne suffit pas à dissimuler l'impudence de l'exécutif genevois.

ARMÉE

Laisser couler la Mérine

La Mérine est un affluent de la Broye. Elle prend sa source dans ce petit «altiplano» qui s'étend entre Chapelle et Villars-Mendraz. Nous sommes au cœur du pays vaudois.

En dix kilomètres, la Mérine creuse vite et profondément, dans la molasse et dans le calcaire, un vallon qui est un des plus romantiques du canton, source d'inspiration des promeneurs et des petits poètes locaux. Amateurs de rêve oubliés, elle — pour parler comme Gilles — demeure. Hélas! elle n'est plus comme autrefois, intacte. L'armée a passé par là.

La place d'armes de Moudon-Bressonnaz, inaugurée par M. G.-A. Chevallaz qui a souligné, dit-on, à l'occasion la discrétion des troupes qui l'occupent, comparées à l'artillerie de Bière, ladite place donc a exigé d'y obtenir un camp d'entraînement, avec simili de maisons de village pour exercices de combat et stand de tir. Soit. A verser au dossier de l'expansionnisme militaire en terre vaudoise.

EXHIBITIONNISME

Mais de surcroît ce camp militaire est signalé au promeneur par un tank, sur son socle telle une statue. Contribution de la Confédération à la sculpture figurative.

La présence de l'armée au Comptoir suisse, au

500^e de Fribourg, fait, ces jours, disserter et manifester.

L'armée, parce qu'elle est très intégrée, comme armée de milice, à la vie suisse quotidienne, est tenue à un devoir de discrétion, et surtout de non-exhibitionnisme. Le citoyen-soldat a chez lui armes, habits, munitions; il fait son cours de répète, ses tirs obligatoires. Après quoi il estime avoir le droit d'aller à la pêche sans rencontrer de tanks (va la cruche à l'eau) statufiés.

Terrains occupés, pour l'exercice. Pourquoi ajouter de surcroît, ostensible comme un défi, l'enseigne, tourelle sur chenilles?

Si M. G.-A. Chevallaz, rentrant de Berne, veut faire le détour: juste après la caverne nucléaire, on quitte la route cantonale à la hauteur de l'arsenal.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

La réforme a bon dos

Vrai, je dois avouer ne pas trop savoir à quel saint me vouer en ce qui concerne la votation des 26 et 27 septembre prochains sur la réforme de l'enseignement secondaire vaudois — il semble d'ailleurs que le nombre des saints disponibles tende à diminuer de manière inquiétante, ces dernières années!

Tout de même, il y a des choses qu'on ne peut laisser passer. Ainsi l'article de M. François Lasserre dans la «Gazette de Lausanne» du 29 août, intitulé *Réforme scolaire et Université*. L'idée de M. Lasserre est que la réforme de 1956, caractérisée par l'institution du cycle commun d'orientation des deux premières années, a entraîné une baisse désastreuse du niveau des études secondaires, avec répercussion jusqu'à l'Université, et que la mini-réforme qui nous est proposée ne fera qu'aggraver la situation...

Selon M. Lasserre, «l'Université de Lausanne, aujourd'hui, n'est plus en mesure de former la relève universitaire». A l'en croire, ce serait là «la dernière en date des conséquences de la réforme de 1956»; l'Université de Lausanne serait contrainte de plus en plus largement «de recourir» à des professeurs ayant acquis leur formation secondaire et universitaire ailleurs que dans le canton de Vaud — voilà ce qui ressortirait d'un examen des nominations professorales entre 1970 et 1980.

Moi, je veux bien...

Tout de même, plutôt que de réagir en «maniaque chenu», considérons ces deux points:

1. La première volée ayant eu à souffrir (!) de la réforme de 1956 est arrivée au baccalauréat en 1964 au plus tôt. Comptons 4 à 7 ans d'études, selon les facultés: c'est entre 1968 et 1971 qu'elle en a eu terminé, doctorat non compris. Dans ces conditions, on voit mal comment la réforme aurait pu exercer ses effets dès 1970...

2. En ce qui concerne la Faculté des Lettres: du temps que M. Lasserre faisait ses études, la chaire de français était occupée par René Bray, Français, lequel avait succédé à Paul Sirven, Français. Pour la première fois après de longues années, en 1954 ou 55, deux Vaudois occupaient la chaire dédoublée: mon vieux maître, Gilbert Guisan, et le romancier Jacques Mercanton, enthousiasme de mes vingt ans.

La chaire d'allemand était occupée par Gottfried Bohnenblust, qui sauf erreur n'avait pas fait ses études secondaires et universitaires à Lausanne, pas plus que son successeur, Werner Stauffacher. La chaire d'anglais était occupée par Georges Bonnard, Vaudois, comme elle l'est aujourd'hui par le Vaudois Giddey.

Dès la retraite d'Henri Miéville, la philosophie était enseignée par le Genevois Christoff (après le trop court intermède de Pierre Thévenaz, mort prématurément). Aujourd'hui, nous la voyons représentée notamment par les professeurs Voelke

et Piguet, tous deux formés à Lausanne. Je pourrais continuer: histoire, latin, grec... Je ne vois pas de changements significatifs. L'Université de Lausanne n'a jamais été capable d'assurer entièrement la relève, et c'est bien naturel. Rien à voir, là, avec la réforme de 1956!

Et tout cela pour nous proposer l'exemple... du Japon, qui «prépare aujourd'hui sa jeunesse dès l'âge de sept ans aux exigences intellectuelles de son développement futur»!

De nouveau, moi, je veux bien. Notons toutefois que le Japon a le taux le plus élevé de suicides parmi les étudiants et les professeurs d'Université! Vous souhaitez, vous, nous voir ressembler au Japon?

J. C.

DÉBAT

Aménagement et écologie

Dans DP 603 (p. 3: «Autonomie: L'aménagement grâce aux tuyaux»), il est fait la remarque que les tuyaux d'égout ont apporté une aide appréciable à l'aménagement du territoire du fait qu'ils permettaient de restreindre légalement (obligation de raccordement) la construction à certaines zones. On exprimait la crainte qu'une dérogation à l'obligation de raccordement sous prétexte de «chiot'sec» risquait d'aller à l'encontre des acquis de l'aménagement du territoire, favorisant l'anarchie dans la construction.

Cet argument est probablement très réaliste au vu des incessantes tentatives de promoteurs de «mettre en valeur» du terrain en le recouvrant de béton. L'argument reste néanmoins curieux car il implique que l'aménagement du territoire ne passe la rampe que grâce aux lois sur la protection des

eaux. Il me semble que l'aménagement du territoire doit inclure la notion de santé et d'équilibre des écosystèmes, non seulement dans le territoire considéré mais dans ceux qui l'avoisinent. S'il en est ainsi, la protection des eaux est partie intégrante de l'aménagement du territoire et c'est ce dernier qui détermine, entre autres, la manière dont on doit disposer des eaux usées.

VALORISER LES DÉCHETS

La règle la plus élémentaire concernant les eaux usées et les déchets en général est certainement qu'on doit chercher à les valoriser au maximum tout en minimisant les nuisances qu'ils peuvent occasionner, ces deux buts allant d'ailleurs de pair.

Dans une telle optique, le «chiot'sec» n'entre certainement pas en conflit avec un aménagement du territoire qui aurait parmi ses buts celui de sauvegarder au mieux l'environnement naturel, exigence qui inclut la mise en place d'une gestion correcte des ressources d'eau potable de la région considérée et un traitement adéquat des eaux usées. Le «chiot'sec» serait un des moyens permettant d'aboutir à ce résultat; il y en aurait certainement d'autres et le choix se ferait de cas en cas. Bref, on ne voit pas qu'il doive y avoir conflit.

LE PROFIT

J'aimerais encore préciser que, vu de l'extérieur, ce qu'on appelle aujourd'hui «aménagement du territoire» paraît être une activité de type «management»: on dispose d'un territoire et on en tire le maximum de profit, ce profit étant assez mal défini d'ailleurs. Est-ce que c'est la prospérité économique de la génération actuelle et éventuellement celle d'après? Est-ce une notion d'équilibre à long terme permettant aux régions de maintenir leur santé écologique tout en permettant à un nombre raisonnable (mais forcément limité) d'habitants d'y vivre et d'y exercer une activité? Quand on voit ce qui se passe par exemple à Montreux, on a plu-

tôt l'impression que le but visé est le profit immédiat par n'importe quel moyen. Est-ce que l'aménagement du territoire intervient aussi dans ces cas-là et de quelle manière?

Pierre Lehmann

Réd. Rassurons notre ami Pierre Lehmann: l'article paru dans DP 603 et qui l'a inquiété n'était nullement une remise en cause des «chiot'secs» sous le signe d'un aménagement du territoire bien compris. Juste un petit cri d'alarme face à de nouvelles menaces qui planent sur cette tâche que nous tenons pour prioritaire. Pour le reste, l'approche globale de l'aménagement, la place de la protection des eaux notamment dans ce cadre, les mesures à envisager à plus ou moins long terme, le débat est ouvert depuis longtemps et largement dans ces colonnes et il est de première importance.

Glanures helvétiques

Les autorités lucernoises distribuent actuellement un journal d'informations municipales à tous les ménages de la cité. Ce bulletin officiel paraîtra six fois par année et ne contiendra pas de publicité pour ne pas concurrencer la presse locale. Il doit donner des informations utiles que les journaux ne publient pas toujours. Cependant ceux-ci ne paraissent pas apprécier le nouveau venu auquel ils reprochent une présentation archaïque (tous les quotidiens lucernoises paraissent en offset) et un coût trop élevé! La guerre des tirages dans la presse lucernoise n'est pas près de s'éteindre.

* * *

Un lecteur du «Tages Anzeiger», prenant prétexte d'une information sur l'évolution politique qui se manifeste dans le principal journal tessinois, le «Corriere del Ticino», affirme que le quotidien radical «Il Dovero» a une situation financière brillante et contribue chaque année, pour une somme appréciable, au financement du Parti radical tessinois. A noter que ce journal appartient à un éditeur privé.

RÉFORME SCOLAIRE

Si comme Vevey, dites le prix!

Dans une interview donnée à Bertil Galland, M. Bourgeois, directeur de la zone pilote de Vevey, souligne que l'expérience de Vevey a profité aussi aux élèves faibles, grâce à un meilleur encadrement.

Certes, on trouve quelque part précisé, dans ses propos, que le décret — objet du référendum — ce n'est pas l'expérience de Vevey.

Les différences sont de taille sur des points fondamentaux (options, filières, etc.). Mais sur un point, il y a, au-delà même de cette interview, tromperie du peuple vaudois.

La réforme de Vevey — qui est sortie de sa phase de première expérimentation, qui entraînerait des décharges importantes pour les maîtres — coûte, en vitesse de croisière, 3,5 millions, dépense assumée actuellement par l'Etat seul. Précisons que l'Etat prend à sa charge la différence entre l'ensei-

gnement traditionnel et celui, nouveau, de la zone de Vevey.

Autrement dit, si on voulait accorder à l'ensemble du canton les moyens dont dispose la zone de Vevey, il en coûterait annuellement quelque 50 millions, en plus des 10 millions prévus pour un meilleur encadrement administratif.

LE COÛT ET LE COURAGE

Il n'est pas question de telles dépenses, assure le Département de l'instruction publique et des cultes, appliqué à réduire à néant l'argument «financier».

Donc, de deux choses l'une.

Ou la réforme, c'est Vevey élargi à l'ensemble du canton et il faut avoir le courage de dire ce qu'il en coûtera. Ce courage, on ne l'a manifestement pas.

Ou c'est un modèle pédagogique étriqué qu'on met en place, notamment en ce qui concerne élèves moyens et faibles. Et qu'on cesse alors de nous présenter le trompe-l'œil veveysan.

PENSEURS RADICAUX

Genevois et seuls Romands

Les dix-sept auteurs des thèses du Righi du Parti radical suisse n'ont pas été cités dans la plupart des journaux. En nous fondant sur la liste publiée par le «Tages Anzeiger», nous constatons que le canton de Berne était bien représenté par 5 membres alors que Zurich en avait 3, Bâle-Ville, Genève et Soleure 2, Bâle-Campagne, le Tessin et Argovie 1. Les deux Genevois, et seuls représentants romands dans ce «groupe de pensée», étaient MM. Gilles Petitpierre et Jean Hiltbrunner. Quant aux femmes, elles avaient trois représentantes.

SOCIALISTES ET SOCIAUX-DÉMOCRATES

Le choc des listes

A Uster, dans le canton de Zurich, le groupe des syndiqués libres et des sociaux-démocrates, qui s'étaient distancés en 1979 des positions des socialistes locaux, vient de décider de présenter sa propre liste aux prochaines élections locales. L'électeur pourra ainsi faire son choix entre les deux tendances qui divisent le Parti socialiste zurichois. Inutile, bien entendu, d'extrapoler à l'échelle suisse! Mais significatif tout de même, au-delà des données locales: il n'y a pas que chez les patrons que l'«exemple» vient de Zurich.

ENTENTE VAUDOISE

France-Line ou Louis-Marius

M^{me} Matile, députée libérale au Grand Conseil vaudois a la motion pointue. Pour elle, le Chuv (Centre hospitalier universitaire vaudois) est une machine dont la gestion est devenue incontrôlable; elle demande une expertise.

Le conseiller d'Etat radical Perey, concerné au premier chef par cette motion, est certes un bon encaisseur, mais à épiderme sensible. Il est décidé à stopper l'offensive au stade de la prise en considération; il fait donc en sorte que la motion soit refusée. Battue d'avance, M^{me} Matile retire sa motion.

Petit épisode de la vie parlementaire vaudoise. A verser au dossier de l'Entente vaudoise la bien nommée, sans plus. Quand une motion popiste ou socialiste est écartée par le centre-droit, personne ne s'en émeut.

A rappeler pourtant que l'offensive anti-Chuv avait commencé, déjà, par une motion libérale (L.-M. Rochat) demandant le blocage des effectifs de l'Etat à leur niveau 1980. Le professeur Prod'hom, directeur général du Chuv, avait expliqué à l'époque à la commission que cette motion, si elle était prise en considération et qu'on lui donnât suite, rendait l'ouverture du Chuv impossible.

Après cette claire démonstration, le groupe radical vota la prise en considération, quand même. Car formellement, elle était adressée à un département dirigé par un socialiste. On ne sait plus si le docteur Gaillard, porte-parole radical au Grand Conseil vaudois, était au téléphone au moment du vote...

Baissez donc les décibels du pathos!